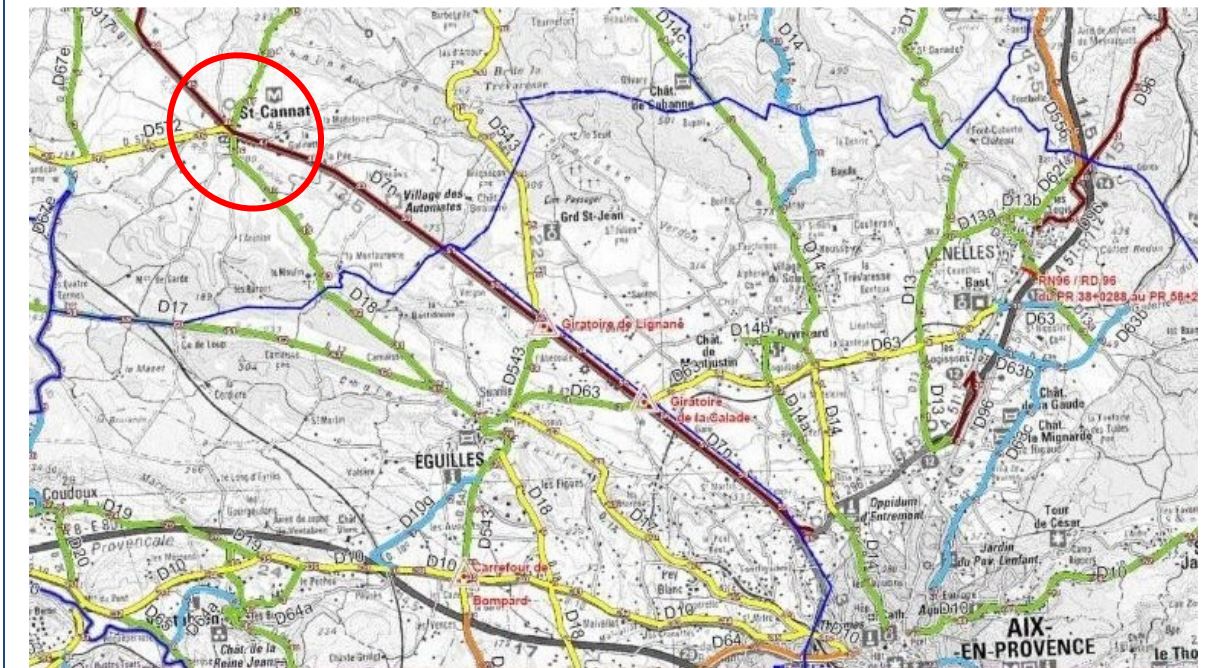


PLAN DE LOCALISATION DE L'OPERATION

Canton(s) : Lambesc

Commune (s) : Saint Cannat



DESCRIPTION DE L'OPERATION

Situation actuelle :

La RD7n traverse le centre-ville de Saint-Cannat où elle croise la RD 572 et la RD18. Le trafic routier est de 17 000 véh/j à l'est de Saint-Cannat et de 12 000 véh/j à l'ouest.

L'importance du trafic, la multiplicité des fonctions et des usages de cette voie (transit, desserte, piétons, modes doux) et les nombreux carrefours avec la voirie communale et départementale génèrent de nombreux dysfonctionnements.

Dans ce contexte, un projet de déviation de Saint-Cannat a été envisagé et un emplacement réservé est inscrit au Plan d'Occupation des Sols (POS) de St Cannat depuis 1992.

Par délibération du 15 décembre 2006, le Département des Bouches-du-Rhône a inscrit la déviation de Saint-Cannat dans son programme d'opération prises en considération.

Objectifs et enjeux :

- Sécurité des usagers de la route, des piétons et des cyclistes dans la traversée du centre-ville,
- Régularité des temps de parcours, amélioration des déplacements internes au village,
- Amélioration de la qualité de vie des habitants (santé, cadre de vie),
- Possibilité de requalification de l'espace public du centre-ville.

Aménagement projeté :

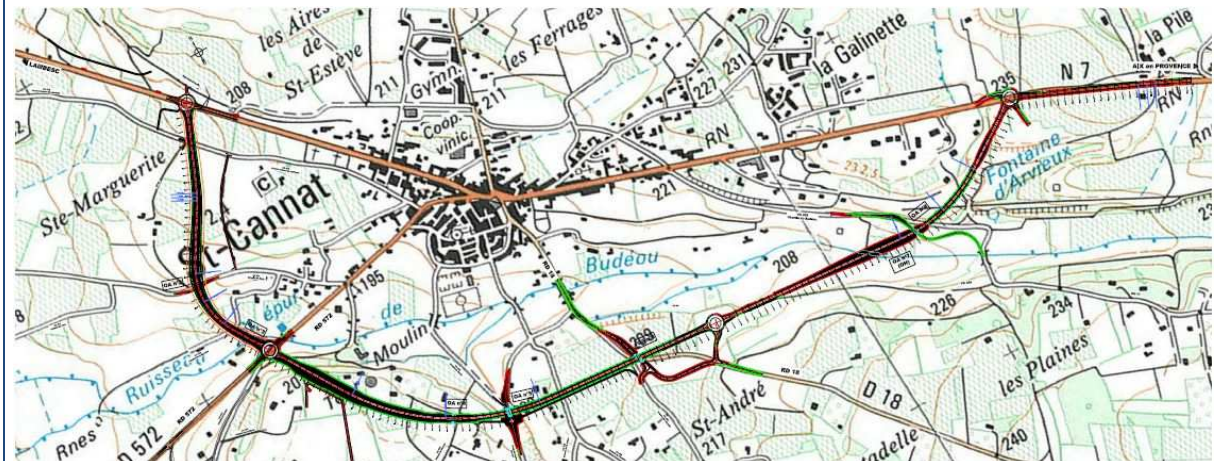
Le programme de l'ouvrage est le suivant :

- Création d'une déviation : route bidirectionnelle (1 voie dans chaque sens).
- Carrefours plans avec les Routes départementales – rétablissement des principales voies communales par passages dénivelés

PLAN DU PROJET

Canton(s) : Lambesc

Commune (s) : Saint Cannat



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT

Longueur du tracé : 3,4 km entre les deux giratoires de la RD7n

Profil en travers : chaussée de 7m avec accotements cyclables et berme servant à mettre en place des dispositifs de sécurité et/ou des écrans anti-bruits.

Profil en long : entre la RD18 et la RD572, le tracé est en déblai afin de limiter les nuisances sonores et visuelles pour les habitations riveraines.

Rétablissement des voies :

- Echanges par giratoires plans avec les RD 572 et RD18
- Rétablissement des voies communales par passages dénivelés

Tous les ponts routiers auront un gabarit normal de 4.30 m

Assainissement de surface :

- Dans les zones de déblais : cunette bétonnée de 2m
- Dans les zones de remblais : fossés engazonnés de pied de talus
- 2 bassins de rétention et de dépollution

Impact foncier : 30.2ha

PROGRAMMATION DE L'OPERATION**ESTIMATION PREVISIONNELLE DU COUT DE L'OPERATION (Base 2013)**

POSTES ET RUBRIQUES	MONTANT TTC
1 - ACQUISITION FONCIERES	13.3 M€
2 - TRAVAUX DEVIATION	35.6 M€
3 - TRAVAUX REMISE EN ETAT DE LA RD7n	0,9 M€
4 - MESURES COMPENSATOIRES	1,4 M€
5- ETUDES	2.8 M€
Arrondi en millions d'euros T.T.C.	54 M€

PLAN DE FINANCEMENT (HT)

Etudes, acquisitions foncières et travaux : 80 % Département – 20% CPA

CALENDRIER DE L'OPERATION

	2016				2017				2018				2019				2020				2021				2022+			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etudes POST enquête																												
<i>AVP</i>																												
<i>Concertation</i>																												
<i>PRO</i>																												
Acquisitions foncières																												
Procédure Défrichage																												
Archéologie préventive																												
CNPN																												
DCE travaux																												
Travaux (2,5 ans)																												

AVANCEMENT DE L'OPERATION

Procédures administratives / études :

- la déclaration d'utilité publique (DUP) a été prononcée par arrêté du Préfet le 26 février 2015.
- L'arrêté préfectoral autorisant les travaux au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement a été signé le 6 juillet 2016.
- L'enquête parcellaire s'est déroulée du 19 septembre au 14 octobre 2016.
- Les études de maîtrise d'œuvre postérieures à la DUP ont débuté en janvier 2017.
- Le dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats ou d'espèces protégées sera déposé à la DREAL en 2017

Acquisitions foncières :

- A partir de 2018

Travaux :

- 2022 (2,5 ans)